

COMMUNE DE VELLERON



ARRÊTE MUNICIPAL 2023 – 011

Portant sur l'interdiction de stationner et de circuler, à l'occasion de la fête du printemps et de la nature le 18/03/2023

Le Maire de VELLERON (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-6,
Vu l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.417-12,
Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,
Vu le décret n°60-226 du 19 février 1960, relatif au dispositif de contrôle de la durée de stationnement dans les agglomérations et les textes pris pour son application,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Considérant que pendant la durée de la Fête du printemps et de la nature, le stationnement et la circulation doivent être interdits Boulevard du Midi (à partir du lavoir des Mians jusqu'au début du boulevard Fernand Maillan), rue Madeleine Séchan, rue Pouponnière.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits le samedi 18 mars 2023 de 06 h 00 à 20 h 00 à l'intérieur du périmètre formé dans le lieu suivant :

- Boulevard du Midi (du lavoir des Mians jusqu'au début du boulevard Fernand Maillan),
- Rue Madeleine Séchan ;
- Rue Pouponnière.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Conformément à l'article 417-10 du code de la route et à la délibération N°4 du 07/07/2016 du Conseil Municipal tout stationnement qualifié de gênant sera soumis à enlèvement par la fourrière.

Article 3 : La Police Municipale et la gendarmerie de Pernes les Fontaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Velleron, le 13 janvier 2023

Le Maire,
Philippe ARMENGO

